



Garantie sur chaudière à condensation

Par **dewaele**, le **25/05/2011** à **09:51**

Bonjour, nous avons rénové une maison dont nous sommes propriétaire à ce jour, et avons fait appel à un artisan plombier-chauffagiste pour la mise en place de l'installation du chauffage et du sanitaire. L'installation est terminée depuis le mois d'août dernier. Nous avons opté pour une chaudière à condensation (avec une garantie de 5 ans) qui depuis plusieurs mois fait un bruit anormal. Nous avons donc pris contact avec l'installateur qui lui-même a fait le nécessaire vis à vis de son fournisseur. Aujourd'hui après de multiples appels, toujours rien, pas de réponse du fournisseur. Que pouvons-nous envisager pour faire avancer les choses? Qui doit-on contacter si nous devons rentrer en procédure? Merci d'avance.